

Quels déchets à la déchetterie ?

Certains déchets doivent suivre une filière de traitement appropriée du fait de leur spécificité et/ou dangerosité. Ils ne sont donc pas collectés et doivent être déposés à la déchetterie.

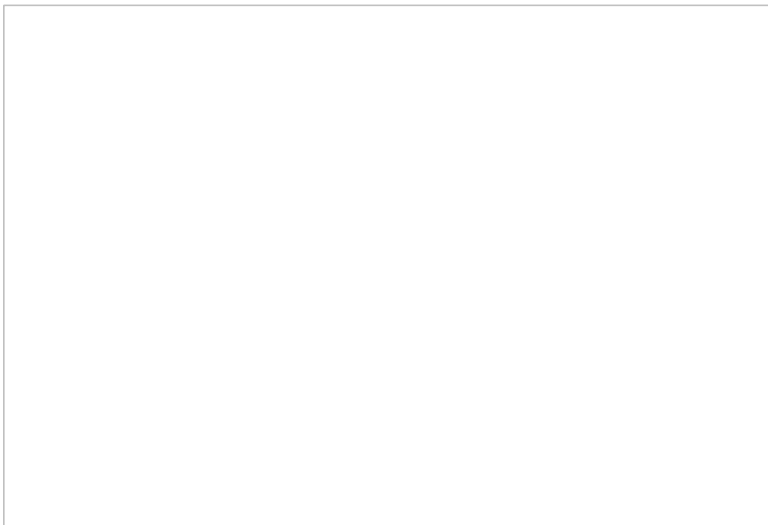
L'accueil à la déchetterie des particuliers se fait à nouveau normalement, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture au public.

Les horaires des 5 déchèteries du territoire ont été harmonisés, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Nouveaux horaires et infos ici : <https://www.paristerresdenvol.fr/actus/harmonisation-des-horaires-des-decheteries>

Les déchets autorisés

- Encombrants,
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques),
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Papiers et cartons,
- Pneumatiques et déchets toxiques (exemple : pots de peinture,...)
- Emballages ménagers,
- Journaux et magazines,
- Vêtements,
- Bocaux en verre et bouteilles.



Conditions d'accès

Gratuit pour les Sevranaïses (présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité), **véhicule de moins de 2 mètres de hauteur**.

Depuis le 1^{er} février 2016, **les véhicules particuliers de plus de 2 mètres** peuvent exceptionnellement accéder aux déchèteries **une fois par an, uniquement sur rendez-vous** au 0800 10 23 13, et à jour fixe, le vendredi entre 9h et 12h pour les Sevranaïses.

Pour les véhicules de plus de 2 mètres, il faut présenter la carte grise du véhicule (en plus du justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la pièce d'identité).

A savoir

- Les **véhicules de tourisme** peuvent accéder deux fois par jour aux déchèteries, les **véhicules utilitaires** et les **véhicules de tourisme avec remorque**, une seule fois.
- Avant tout accès aux déchèteries, les **petites entreprises** doivent impérativement s'adresser à Paris Terres d'Envol, tél. 0800 10 23 13.

- Les particuliers se présentant aux déchèteries avec un **véhicule de location** doivent présenter le **justificatif de location**.

2 solutions pour les DEEE* qui ne fonctionnent plus

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

- **1 pour 1** : Quand vous achetez un appareil électroménager ou électronique du même type que l'ancien, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.
- **Les déchèteries** : Les déchèteries intercommunales sont aménagées pour la collecte des DEEE, qui sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Régie et quotidienneté (CTM)

Abdellah Quossi

Email

grp_services_techniques@ville-sevran.fr

Téléphone

[01 49 36 51 60](tel:0149365160)

Adresse

21 avenue Pierre Curie
93270 SEVRAN
France

Horaires :

Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h15

Samedi 8h à 12h

Standard : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 17h30

Samedi 8h30 à 12h.

Coordonnées

Déchetterie de Sevran

Chemin du Baliveau

Tél : 01 41 51 41 41

Particuliers

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

- Lundi au vendredi : 13 h - 18 h
- Samedi : 10 h - 18 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

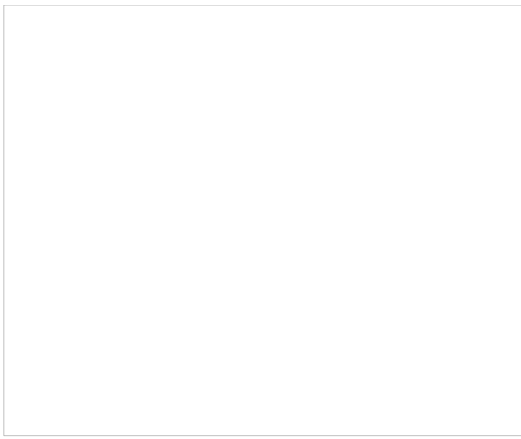
- Lundi au vendredi : 14 h -19 h
- Samedi : 10 h -19 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Professionnels

Du lundi au vendredi : 6h - 12 h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Cliquez sur le plan pour l'agrandir



rgba(255,255,255,1)

Les autres déchetteries

Les déchetteries du territoire Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, Villepinte) sont également accessibles aux Sevranaïses.

Consulter les horaires [ici](#)

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[Mémo Tri : Le guide du tri](#) (.pdf - 2.65 Mo)